

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2019  
Séance du 13 février 2019**

**N° 10**

**Objet : Mise à disposition  
individuelle de personnel Mairie  
de Seyne les Alpes - PAA**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de février 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : Jacques JULIEN**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BOURJAC Jean Marie , BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 15), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°3), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 4), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°17), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etait suppléé :**

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

**Etaient représentés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles  
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n°4)  
EYMARD Max a donné pouvoir à TRABUS Nicolas  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia  
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 3)  
THONATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir du rapport n°18)

**Etaient excusés :**

AILLAUD Sylvie	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SERRA Victor
PAYAN Claude	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE  
le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

**Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :**

Le transfert de compétences des équipements sportifs aux communes de Provence Alpes Agglomération, s'accompagne du transfert de personnel le cas échéant.

Le transfert du gymnase à la commune de Seyne les Alpes implique le transfert de l'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique affecté en partie à cet établissement. Cet agent effectue également l'entretien des locaux administratifs de Provence Alpes Agglomération situés à Seyne les Alpes.

Afin d'assurer la continuité de ses missions et suite au transfert de l'agent à la commune de Seyne les Alpes, il convient que celle-ci mette à disposition cet agent pour une quotité de 5 heures hebdomadaires auprès de Provence Alpes Agglomération pour les missions mentionnées ci-dessus.

Cette mise à disposition à titre payant est conclue pour une période de trois ans.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition,

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

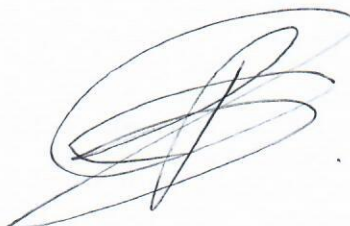
Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-004-200067437-20190213-10\_13022019